



Carte de loisirs
Preuve d'identité et de résidence requises

	PREUVE D'IDENTITÉ	PREUVE DE RÉSIDENCE
Résidents de Campbellton	1 avec photo <u>OU</u> 2 sans photo	2 Preuves avec nom et adresse
Résidents provenant d'une Municipalité partenaire	1 avec photo <u>OU</u> 2 sans photo	"Certificat d'admissibilité" de leur municipalité <u>OU</u> 2 preuves avec nom et adresse

PREUVE D'IDENTITÉ ACCEPTABLE POUR ADULTES – L'original ou une copie certifiée est requise.

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Permis de conduire | <input type="checkbox"/> Carte de Statut de Première Nation |
| <input type="checkbox"/> Passeport canadien | <input type="checkbox"/> Carte d'assurance maladie du Québec |
| <input type="checkbox"/> Carte d'identité provinciale | <input type="checkbox"/> Certificat de naissance (avec une autre pièce avec l'adresse) |

**PREUVE D'IDENTITÉ ACCEPTABLE POUR LES MINEURS – L'original ou une copie certifiée est requise.
 Un document qui établit le lien parental ou l'adresse de l'enfant.**

- Certificat de naissance canadien – avec les noms des parents
- Carte d'identité provinciale avec photo – Avec leur adresse
- Carte d'assurance maladie – Croix Bleue, ManuVie, etc. avec le nom de l'enfant en arrière
- Carte d'identité avec photo **ET** une pièce d'identité avec nom et adresse
 - Passeport & Carte d'hôpital bleue avec l'adresse
 - Carte d'assurance maladie du Québec & Carte d'hôpital bleue avec l'adresse

PREUVE DE RÉSIDENCE ACCEPTABLE

La facture doit contenir le nom du demandeur ou d'un parent/tuteur légal

L'adresse postale sur les documents doit être l'adresse de la municipalité partenaire

- Certificat d'admissibilité – Doit également fournir une preuve d'identité (voir ci-dessus)
- Factures de services publics – Pas plus de 2 mois (Ex. téléphone, électricité, câble, eau et égouts)
- Permis de conduire ou carte d'identité provinciale – Si n'a pas été utilisé comme preuve d'identité
- Facture d'impôt foncier - L'adresse postale doit être l'adresse de la municipalité partenaire
- Bail résidentiel – doit être complété et signé par le propriétaire et le locataire
- Relevé de paie – Pas plus de 2 mois
- Cheque ou relevé du Gouvernement ou de la Province – Pas plus de 2 mois
 - Exemples: Chèque TPS, crédit d'impôt pour enfants, impôts, assistance sociale

**** Identifications inadmissibles:** Carte d'assurance-maladie du N-B, d'assurance sociale, d'identité de la Régie des alcools, de bibliothèque, d'école, de crédit, d'affaire ou un permis de pêche et de chasse **